

Assemblée plénière du 17 octobre 2014

ENERGIE

Rapport n°42

Appel à projets

**Lutte contre la précarité énergétique et développement
économique**

Mes chers collègues,

Depuis de nombreuses années, notre Région mène une politique volontariste et ambitieuse contre la précarité énergétique. 30% des ménages de notre Région sont concernés. Pour ces femmes et ces hommes, payer l'électricité ou le gaz de leur logement est une telle charge qu'ils sont bien souvent contraints à avoir froid en hiver.

Bien sûr, la première cause de précarité énergétique est la pauvreté, qu'elle touche des travailleurs précaires ou des personnes sans emploi. Notre priorité doit être de tout faire pour que chacun ait un revenu lui permettant de vivre dans des conditions décentes.

Mais nous devons également agir sur la facture d'énergie de ces ménages. C'est pourquoi la lutte contre la précarité énergétique est l'une des priorités affichées de la loi sur la transition énergétique qui a été adoptée ce mardi en première lecture à l'assemblée, même si les moyens opérationnels que prévoit la loi ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Notre Région n'a pas attendu cette loi pour s'engager contre la précarité énergétique.

Notre région a été le premier territoire national à soutenir la structuration des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, à travers la mise en place du Réseau Régional Energie Précarité (RREP). Aux côtés de l'ADEME, notre Région soutient de nombreux dispositifs, comme l'auto-réhabilitation accompagnée ou les éco-diagnostiqueurs dans le logement social. Je citerai aussi les projets des Compagnons Bâisseurs dans la Provence Verte, du CEDER dans le Haut Vaucluse ou encore d'Ecopolénergie et du GERES dans les Bouches-du-Rhône.

Afin de renforcer notre action, l'appel à projet « lutte contre la précarité énergétique et

développement économique » vise à faire émerger des opérations innovantes qui bénéficient aux ménages mais aussi aux entreprises qui travaillent dans le secteur de la maîtrise de l'énergie et de la réhabilitation du bâtiment.

Car la transition énergétique est une non seulement une nécessité mais aussi opportunité. Elle est un levier de développement économique et d'emploi local, elle permet de baisser les charges des ménages, des entreprises et des collectivités, et bien sûr elle permet de lutter contre le changement climatique et les pollutions liées à l'énergie.

Je vous remercie.